

## Introduction

Une famille n'est pas simplement composée d'un couple et de ses enfants. Elle est constituée des foyers reliés entre eux par le sang, la culture, l'éducation et la volonté.

Toutes les familles sont anciennes, mais faute de réveiller et de transmettre leur patrimoine moral, la plupart d'entre elles perdent très vite leur enracinement, leur mémoire, et leur ancienneté. Les bonnes familles sont comme les bons vins : elles n'ont de vraie réalité que par la qualité, la régularité et la visibilité réévaluées périodiquement. Ce n'est ni folklore poussiéreux, ni rêve nostalgique, mais conscience du développement durable d'une vitalité.

Les familles sont en effet des êtres vivants à transformation incessante. Leur plus grande fête, le mariage, accompagne justement une recomposition, un moment de rencontre, de fusion et de départ. Cent racines s'entrelacent. Des histoires différentes se fécondent en un vécu actuel commun. Des rites se transmettent, d'autres apparaissent. Ce qui n'est plus compris s'effrite. Chacun de ces microcosmes flous et mobiles vit une histoire, est nourri d'une culture, mais l'une et l'autre ne cessent d'avancer et de se transformer. Ici et pas ailleurs, se forment les valeurs, celles qu'on vit, pas celles dont on parle.

Ces couples marchent côte à côte sur la même route qui monte jusqu'à nous du plus lointain passé. Des siècles nous séparent et pourtant ces personnages, à la fois si divers et si proches, paraissent animés, vivants. C'est précisément l'histoire d'une lignée singulière et étonnante de vie, que reconstitue cette étude, celle d'une ancienne famille bretonne, les POCARD du COSQUER de KERVILER, à travers des notes dispersées et oubliées, des dessins, des lettres, quelques poèmes, de vieux actes, des documents d'état-civil, des photographies couleur sépia... C'est matière à renforcer une identité familiale. Face à la dilution sociale et morale, il est bon de s'interroger sur l'héritage de valeurs structurantes compatibles avec l'obligation de la modernité.

L'histoire des POCARD commence par une tradition, celle de petits gentilshommes de Bretagne intérieure, victimes comme une grande partie de la noblesse bretonne de la lente érosion politique, économique et sociale du XVI<sup>ème</sup> siècle, et ruinés à la fin de ce siècle par les guerres de la Ligue, « *tout ayant brûlé chez eux* ». Ils deviennent alors agriculteurs à Grandchamp, à quelques dix-huit kilomètres au nord-ouest de Vannes, puis, dans les dernières années du XVII<sup>ème</sup> siècle, notaires seigneuriaux, à Grandchamp, de l'important comté de Largouët. Dès 1669, ils habitent le modeste « *manoir noble du Cosquer, en Grandchamp* », l'achètent en 1700, en prennent le nom selon l'usage, le mettent définitivement en ferme en 1757 et le vendront en 1971.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, ils sont bourgeois et notables de Vannes et exercent des professions libérales. Vers 1760, un fils, pour se distinguer de son père, prend le nom de Pocard de Kerviler, rappelant ainsi sa chute dans la cressonnière du Cosquer. La Révolution les trouve d'abord libéraux, puis suspects pour leur fidélité à l'Eglise, et chouans. Leur nom se raccourcit alors en Pocard Kerviler pour un temps.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, ils donnent brillamment quatre polytechniciens, un centralien mort pour la France, plusieurs hauts fonctionnaires, deux ingénieurs généraux des Ponts et Chaussées, un historien de la Bretagne, suivis, au XX<sup>e</sup> siècle, par un doyen de la faculté catholique de droit d'Angers, plusieurs médecins, universitaires et chercheurs de haut niveau, de nombreux officiers, et particulièrement des officiers de marine, dont un contre-amiral.

Les POCARD du COSQUER de KERVILER comptent alors douze chevaliers, officiers ou commandeurs de la Légion d'Honneur en quatre générations, ce qui leur vaudrait d'appartenir avec certitude à la noblesse héréditaire si l'Ordonnance du 8 octobre 1814 recevait application. Ils offrent, en fait, tous les signes de visibilité sociale d'appartenance à la « gentry » bretonne.

Mais, comme on le verra, une famille, même consciente de sa qualité dans la durée, connaît tous les coups de boutoir des aléas de la vie. Peut-être plus que d'autres, les KERVILER ont été soumis aux épreuves répétées, parfois plusieurs générations de suite, de la mort prématurée du père ou de la mère alors que les enfants, souvent nombreux, sont encore en bas âge. Les conséquences éducatives et financières en étaient souvent très dures. Il fallait que la famille se restructure et ressourçe sans bruit ses repères spirituels, moraux et sociaux.

Les pages qui suivent vont essayer de redonner un peu de chair à ce voyage historique, généalogique et quelque peu pluridisciplinaire, et de décrypter quelques unes des personnalités les plus originales de cette lignée. Les preuves filiatives et les actes originaux en seront déposés aux Archives départementales du Morbihan.

Pour bien des gens, cette mémoire d'une famille est celle d'un monde qui meurt.

Pour quelques uns, c'est un lucide et exigeant passage de témoin.

A Dieu vat !

## Chapitre 1

### Les anciens Pocard (ou Pocart)

Depuis près de quatre cents ans, la mémoire collective de la famille transmet de père en fils, d'oncle à neveu, de frère à cousin, la tradition selon laquelle les POCARD descendent de petits nobles bretons dont les enfants ruinés par les violences de la Ligue au centre de la Bretagne devinrent de simples paysans. Même si elle ne s'appuie pas sur des preuves juridiques formelles, cette tradition paraît vraisemblable. Il convient donc de l'explicitier.

On en trouve la trace écrite à la date du 20 février 1760 dans le Journal manuscrit – aujourd'hui publié – de Vincent Pocard de Kerviler :

« Mon père a peu connu le sien qui est mort quand il n'avait pas encore six ans ; mais ma grand-mère, Louise Le Pelletier, fille et sœur de notaire, avait retenu tout ce qu'elle avait entendu dire à ce sujet et disait que nos ancêtres avaient jadis habité les environs de Corlay, de Rostrenen et de Mûr, où se trouve encore un lieu appelé le Roz Pocard, qu'ils avaient fourni des écuyers aux anciennes Montres de ces pays, puis qu'ayant été ruinés par les guerres et tout ayant brûlé chez eux, ils étaient descendus vers Grandchamp et s'étaient faits laboureurs. C'est de ces gentilshommes laboureurs que sortit mon grand-père qui devint notaire de la juridiction de Largouët et acheta vers la fin du siècle dernier la terre noble du Cosquer au Conseiller au Parlement Sanguin de Château d'Erech sans avoir pu produire les pièces nécessaires à la réformation [de la noblesse] de 1668 et comme il ne portait pas encore le titre du Cosquer lors de la vérification des armoiries en 1694, il ne fut pas recherché par les soumissionnaires de la vérification ».

Le 22 juin 1762, le même Vincent Pocard de Kerviler note à nouveau dans son journal :

« M. Bourgerel demandait hier à mon père pourquoi son bisaïeul n'a pas produit ses titres à la grande Réformation [de la noblesse] de 1668. C'est tout simplement, lui répondit mon père, parce qu'ils n'existaient plus, ayant été brûlés lors des guerres qui causèrent la ruine complète de nos ancêtres à Mûr, et les forcèrent à s'expatrier pour descendre à Grandchamp. Il n'eut pas été possible de les reconstituer sans de très grandes dépenses dont le résultat était néanmoins fort problématique. Aussi nous contentons-nous de vivre désormais très bourgeoisement. »

« René de Kerviler, l'historien breton, confirme dans une note concernant ses ancêtres : *« leurs papiers et leurs titres ayant été détruits dans les incendies et les pillages, ils ne purent les produire aux dernières réformations, et voilà comment partis de noblesse, nous sortons de roture »*.

De fait, dans les actes officiels du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les Pocard ne portent pas d'autres titres que ceux de « noble homme » et de « noble maître » qui sont à cette époque qualifications de bonne bourgeoisie. La noblesse utilisait les titres de « chevalier » et d'« écuyer », la petite bourgeoisie celui d'« honorable homme ».

De son côté, Potier de Courcy, dans la troisième édition (1890) de son célèbre « *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* » écrit lui-même à l'article Pocard que « *les Srs du Cosquer et de Kerviler, par. de Granchamp, év. de Vannes, du nom de Pocard, paraissent issus de la famille Pocard, Srs de Kerouzanet, de Kergohen et de Tuomelin, par. de Saint-Mayeux, présents aux Montres de 1445 à 1562, par. de Corlay et Saint-Mayeux, év. de Cornouaille* ». C'est la confirmation du voisinage de Corlay et de Mûr de Bretagne au sud du département des Côtes d'Armor.

Le rattachement est sans doute devenu aujourd'hui plus difficile à prouver, encore que les regroupements d'archives publiques et privées, les nombreuses études locales récentes poussées de façon plus scientifique, l'informatisation des registres paroissiaux et de nombreux actes notariaux apportent ces dernières années de nouvelles pistes d'informations. Peut-être permettront-ils de découvrir un jour le chaînon manquant.

Quoi qu'il en soit, le nom à l'orthographe encore imprécise de POCARD, POCART ou POCQUART, relativement peu répandu, peut être relevé au hasard de quelques ouvrages et de plusieurs documents d'archives, amorçant une recherche plus systématique.

On ne se hasarderait pas à citer les Pokaer épars figurant du XI<sup>ème</sup> au XIV<sup>ème</sup> siècles dans les cartulaires de Quimperlé et de Quimper (*Francis Gourvil « Noms bretons du XIII<sup>ème</sup> siècle, Bulletin de la Sté Arch. du Finistère, T. CVI, 1978, p. 243 et 255*) ou dans les registres de la Réformation des fouages de Cornouaille (*Hervé et Yann Torchet « Réformation des fouages de 1426 : diocèses ou évêchés de Cornouaille » éd. De la Pérenne, 2001*).

En revanche, on s'intéressera de façon beaucoup plus concrète à l'histoire de cette famille de petite noblesse de Bretagne centrale – enracinée entre Corlay, Rostrenen, Saint-Mayeux près de Mûr, et Bubry – à laquelle les Pocard du Cosquer et de Kerviler ont toujours prétendu se rattacher et que l'on repère, des guerres de succession de Bretagne (fin XIV<sup>ème</sup> siècle) aux guerres civiles de la Ligue (1589-1598). Vassaux des vicomtes de Rohan (très grands seigneurs bretons, créés ducs par Henri IV en 1603) à cause de leur importante châtellenie de Corlay, les Pocard en suivirent les conflits et les fidélités ambiguës envers les ducs de Bretagne. Apparemment, aucun d'entre eux ne devint homme d'armes et chevalier, faute de la fortune nécessaire pour en avoir l'équipement et l'armement. Ils se contentèrent d'être archers en brigandine, ce qui, en 1480, représentait le revenu égal ou inférieur à quatre-vingt livres des simples écuyers (*M. Nassiet « Noblesse et pauvreté »*). Certains sont avocats seigneuriaux à Corlay, ce qui suppose le savoir juridique de praticiens locaux. Ils sont surtout des petits « propriétaires » de terres nobles sans « droit de justice », c'est à dire de « sieuries », qu'ils exploitaient plus ou moins eux-mêmes et que les partages nobles liés au droit d'aînesse ruinent s'ils sont cadets. Comme la plus grande partie de la noblesse rurale, étrangère à l'évolution économique, sans charge ou sans solde militaire après l'apport de la Bretagne à la France (1491), les Pocard illustrent le glissement massif des trois quarts des anciens nobles dans le tiers-état au XVI<sup>ème</sup> et au XVII<sup>ème</sup> siècles.

Un certain nombre d'entre eux laissent des traces :

- **Loys Pocare** est écuyer à la Montre (revue d'effectifs nobles) de Hue de Beausault, le 30 juillet 1392 (*Dom Morice, « Preuves de l'histoire de Bretagne, Tome II*).
- **Perrot Pocquart** rendit hommage au vicomte de Rohan, à Pontivy, le 17 juillet 1396. (*Dom Morice, op. cité, II, 672*).

- **La femme d'Alain Pocart** est mentionnée dans un rentier de la seigneurie de Corlay en 1404 (*acte original mentionné dans Hervé et Yann Torchet, Réformation des fouages de 1426 : diocèse ou évêché de Cornouaille, p. 231 (éd. De la Pérenne, 2001).*
- **Eon Pocart** passe l'aveu d'Yvon de Lannion à la châtelainie de Corlay pour le lieu de Landisaez en Laniscat (entre Rostrenen et Mûr) le 3 mars 1432 (*Torchet, Réformation des fouages, éd. De la Pérenne 2001).*
- **Eon Pocart** « Clerc et notaire de Corlay... se gouverne noblement sans se mesler d'aucune marchandise que de ses fabriques et héritages » (*Procès-verbal de la Réformation de la noblesse pour Corlay en 1445).*
- « **Perrot Pocquart le Viel** a un hostel vacant » (*Procès-verbal de la Réformation de la noblesse pour Corlay en 1445).*
- Dans le même document, « **la veuve de Perrot Pocquart**, damoiselle dont le mary estoit avocat d'assiette et estoit en plet avec les paroissiens pour son exemption (des fouages). Ne paye rien ». Cette exemption des fouages (taille) est indicative de noblesse.
- Dans l'aveu général de Rohan-Corlay de 1471, **Jehan Pocart** doit à la chastellenie de Corlay 22 sols, 12 deniers et rente convenancière à la paroisse de Saint Mayeuc et 8 deniers de chef-rente « pour caize des héritaiges feuz **Perrot et Yvon Pocart** » (*archives de Loire-Atlantique).*
- En 1481, **Jehan Pocart le Jeune**, archer en brigandine comparait à la Réformation de Cornouaille pour Jacqueline Bosihier, noble de Saint-Mayeux (*Frémenville, Antiquités du Finistère, II, 347).*
- **Olivier Pocart** est, le 2 septembre 1489, archer d'une Montre à Dinan, sous la conduite de Mgr de Rohan (*Dom Morice, Preuves de l'histoire de Bretagne, III, 631).*
- **Dom Eon Pocart**, prêtre, est mort à Vannes en 1494 (*lettre de l'abbé Guilloury, histoire du diocèse de Vannes, du 22 avril 1894).*
- « **Ollivier Pocart**, sieur de Kerbastard, en Beubry, est noble » (*Réformation de la noblesse du 16 décembre 1513, rapportée dans la « Noblesse bretonne » du Cte de Laigue, I, évêché de Vannes, Bubry).* Dans son journal, à la date du 8 janvier 1760, Vincent Pocart de Kerviler traduit approximativement « *Olivier Pocart, Sr de Kerbestan, parmi les nobles de Bieuzy* ».
- **Allain Pocart** possède le manoir de Kerbastard en Bubry (*Réformation de la noblesse de 1536, rapporté par le Cte de Laigue, op. cité).* Le lieu de Kerbastard existe toujours aujourd'hui au sud-ouest de Bubry, comme exploitation agricole.
- Près du Vieux-Marché, trêve de la paroisse de Saint-Mayeux, écuyer **Yvon Pocart** est contraint de céder probablement en remboursement de dettes, le bien noble et manoir du Roz (ou Roc'h), en Merléac, à l'écuyer Guillaume de Rosmar (*cité postérieurement dans un Aveu du 10 octobre 1558).* Il convient de noter que l'établissement des Pocart au Roc'h est postérieur à 1445 car ils n'y figurent pas lors de la Réformation, mais on a vu précédemment qu'ils avaient des biens sur Saint-Mayeux en 1471.
- Sœur, fille ou nièce du précédent, **Jeanne Pocart** était, dans la même paroisse, en 1536, dame de Kerouzault (aujourd'hui hameau de Kerouault entre Saint-Mayeux et Merléac), de Thomelin et Kergohan (petites métairies nobles, aujourd'hui disparues, dont les terres sont rattachées à Kerouault).
- **Ecuyer Guillaume de Quéléneec**, Sr du Quéléneec, en Merléac (aujourd'hui dans la commune de Saint Gilles-Vieux Marché), mari de **Jeanne Pocart** rend aveu le 10 oc-

tobre 1558 à Claude de Houlle, Sr de Vauguillard, pour le bien noble et manoir du Roc'h en relevant prochainement, à devoir de 4 sols 2 deniers de chef-rente, par suite du rachat qu'il en a fait depuis peu. Cette terre située tout près de Saint Gilles-Vieux Marché, fut couramment dénommée le Roz Pocart au XVIIème siècle (pour la distinguer du Roc'h Tudorel, voisin, également en la paroisse de Merléac), puis ferme de Ropocart au XIXème siècle. Le site est pittoresque, à la lisière de la vallée et de l'ancienne forêt de Poulancré près de la route de Mûr à Saint Gilles-Vieux Marché, tout près de cette dernière commune. Cet aveu du 10 octobre 1558 était possédé en 1893 par les propriétaires du Ropocart.

- L'année suivante, en 1559, le rentier de Corlay mentionne Marguerite de Kerguezangor, épouse (ou veuve) de Guillaume de Rosmar, et non plus Jeanne Pocart, comme dame de Kerouzault, pour ses devoirs envers la châtellenie de Corlay, « *sur Héritage qui furent feuz **Perot et Yves Pocart** au village de Keryouëz (aujourd'hui Keryhouée) près de Kérouzault en la paroisse de Saint Maëc 4 sols* ».
- En 1576, écuyer *Guillaume de Quéléneç*, Sr dudit lieu, et **Jeanne Pocart** son épouse, rendent aveu à Corlay de la seigneurie du Quéléneç, moyenne et basse justice. Neuf ans plus tard, en 1585, les mêmes vendent 70 journaux de terre (35 hectares) à Guillaume Le Lart, Sr de Roz (en le Quillio, tout proche). Ils n'ont plus alors que les qualités de sieur et dame du Roc'h Pocart et de Kerjacob (petite ferme voisine où l'une de leurs petites-filles mourut très âgée dans l'indigence (*communication de M. de Keranflec'h-Kernezne en 1893, archives du Quéléneç*). On a ainsi confirmation pour les Pocard de la « *chute massive des nobles bretons dans le tiers-état aux XVIème et XVIIème siècles en dépit de modestes activités d'agriculteurs, notaires, officiers de petites juridictions...* » (N. Nassiet, « *Noblesse et pauvreté : la petite noblesse en Bretagne, XVème-XVIIIème siècles*, 1997).
- En 1601, peu après les guerres de la Ligue (1589-1598) qui mirent en particulier la région de Mûr et de Corlay à feu et à sang entre troupes ennemies et chefs de bandes, Hervé du Quéléneç, Sr de Kerjacob, fils de Guillaume et de **Jeanne Pocart**, fut contraint de vendre « *le bien, maison et métairie noble de Roz Pocart avec ses droictures, seigneurie et prééminences* » pour le prix de 1 030 écus d'or, dont 630 restèrent entre les mains de l'acheteur en remboursement de ses prêts au vendeur. Sur le solde, 120 écus revinrent à Jean du Quéléneç, son frère, pour toute part dans les successions de père et mère communes, et le reste stipulé payable à Hervé du Quéléneç en plusieurs termes dans le délai de deux ans. La terre fut déclarée chargée d'une rente de 30 sols au sieur de Kerouault et d'une rente de 5 sols à la Fabrique de l'église tréviale du Vieux-Marché en Saint-Mayeux (*archives du Quéléneç et du Ropocart, d'après une lettre du 23 avril 1893 de M. de Keranflec'h-Kernezne*). Il s'agit bien de familles de petite noblesse appauvries ou ruinées qui glissent vers le tiers-état.

Pour être plus complet sur les Pocard ou Pocart du XVIème siècle, on retiendra enfin le nom de trois prêtres du diocèse de Vannes :

- **Messire Luc Pocard**, recteur de Ploërmel en 1592, originaire de Sérent, fils de Jean Pocard et de Guillemette Le Chantouse. Il avait été ordonné sous-diacre à Vannes le 20 mai 1581 et prêtre à Saint Malo le 8 juin 1582.
- **Olivier Pocart**, ordonné prêtre à Vannes le 20 mai 1581.
- **Pierre Pocard**, fils de Thomas Pocard et de Jeanne Le Liepvre, de Pleugriffet, près de Josselin, ordonné sous-diacre à cette même date du 20 mai 1581 et prêtre le 25 décembre de cette même année.

Enfin, précisément à Corlay, on relève le 20 juillet 1723, le mariage de **Honorable Marie-Anne Pocart** avec **Noble Homme Corentin-Marie Daniel, Sr de Beaupré** (*Frotier de la Mes-selière, Filiations bretonnes, Saint Brieuc 1913, T. II, p. 103*). Ce mariage prouve, d'une part qu'il y avait encore des Pocart à Corlay au XVIII<sup>ème</sup> siècle, d'autre part qu'ils appartenaient alors à la bourgeoisie rurale.

L'annuaire du téléphone 2001 révèle l'existence d'une vingtaine d'abonnés du nom de Pocard ou Pocart dans un rayon de trente kilomètres autour de Pontivy. De milieu rural dans l'ensemble, on remarque que l'un d'eux, Jean-Baptiste Pocard est propriétaire du manoir de Quelneuf, à Lanouée, près de Josselin, et que, sur la même commune, quatre autres Pocard ont des exploitations agricoles).

La commune de Crédin (Morbihan) possède un lieu-dit de la Croix-Pocard. Au sud de Quimperlé, les Prés-Pocard bordent une partie de la forêt de Carnoët... Il n'y a aucun Pocard à Saint-Brieuc et à Quimper, mais trois abonnés au téléphone à Vannes et quatre à Lorient. Nom peu répandu, il y aurait, en France, selon le fichier des communes de naissance de l'I.N.S.E.E., 465 porteurs du nom de Pocard et 10 Pocart, principalement dans le Morbihan, puis dans la région parisienne et les Côtes d'Armor. L'orthographe ancienne semble être plutôt Pocart. Elle alternait au XVII<sup>ème</sup> siècle avec Pocard qui a prévalu au XVIII<sup>ème</sup> siècle et s'est fixée au début du XIX<sup>ème</sup> siècle.



## Chapitre 2

### Armoiries et noms

Aucun armorial breton ne donne d'indication sur les armes des Pocard du Roc'h et de Kerbastard, d'autant plus qu'au XVII<sup>ème</sup> siècle aucun des leurs ne revendiqua sa noblesse et ne fit enregistrer de blason. Potier de Courcy, dans son Nobiliaire et Armorial de Bretagne (1890, Tome III, additions, 558) ne cite que celui des Pocard du Cosquer de Kerviler : « *de gueules au chevron d'hermines, au chef cousu d'azur chargé d'une mer d'argent* ».

René de Kerviler avait eu un contact épistolaire en 1893 avec M. de Keranflec'h-Kernezne, archéologue et historien, demeurant au manoir du Quéléneq, en Saint Gilles-Vieux Marché, donc tout près du Roc'h Pocart, devenu Ropocart. Il avait recueilli quelques informations sur cette terre du Roc'h (ou du Roz) et sur les blasons des prééminences du grand vitrail de l'église tréviale du Vieux-Marché d'après un procès verbal du 11 septembre 1669 (devenue en 1840 paroisse et commune de Saint Gilles-Vieux Marché).

L'un de ces blasons pourrait être attribué à la seigneurie du Roc'h dont l'ancien titulaire pourrait porter « *ce me semble un sanglier de sable en champ d'argent* ». Etaient-ce les armes des anciens Pocard ou d'une famille d'où serait venue la terre, ou d'une autre famille ? Parmi les dix-sept familles portant ces armes, relevées dans le Dictionnaire Héraldique de Bretagne, on ne voit pas de Pocard, mais cette nomenclature peut être incomplète.

René de Kerviler pensait que les armes des anciens Pocard devaient être « *de gueules au chevron d'hermines* » comme les Rhuys, La Rivière, Villeneuve, Kermodiern..., familles anciennes, aujourd'hui éteintes. C'étaient celles que portait précisément Jean Pocard, Sr du Cosquer, notaire seigneurial, à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, bien qu'il ne les ait pas fait enregistrer officiellement (et fiscalement !) en 1698.

Dans son journal du 14 octobre 1759, Vincent Pocard de Kerviler en authentifie l'usage :

« *J'ai trouvé au fond d'un vieux coffre dans le grenier un ancien cachet de famille qui ne porte qu'un chevron d'hermines sur fond de gueules. Mon père m'a dit que c'est lors de son séjour à la Martinique qu'il ajouta, en mémoire de sa traversée de l'océan, une brisure consistant en un chef d'azur chargé d'une mer d'argent, comme le porte notre cachet à présent* ».

René de Kerviler précise à son tour, vers 1900, dans une note familiale :

« *Lorsque j'ai fait graver un ex-libris personnel pour ma bibliothèque en 1880, le l'ai brisé de nouveau [le blason familial] en ajoutant un viaduc sur mer d'argent pour rappeler mes fonction d'ingénieur des Ponts et en accompagnant le chevron d'hermines de deux livres d'argent en tête pour indiquer mes publications littéraires et de deux palmes d'or croisées, en pointe, en souvenir de mes palmes académiques* ».

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, certains membres de la famille se sont interrogés sur les droits héraldiques qu'auraient pu transmettre les du Cosquer aux Pocard par l'alliance de Jean Po-

card, Sr du Cosquer, et de Louise Le Pelletier ou par le blason sculpté sur la cheminée du manoir du Cosquer, en Grand-Champ.

Ce blason, aujourd'hui arraché, se lisait « *d'argent au fer de mulet de gueules accompagné de trois molettes de même* ». C'est celui des Le Gouvello de la Porte qui figurent temporairement, parmi les anciens possesseurs et furent donc Sieurs du Cosquer (*Cte de Laigue, la Noblesse bretonne, T. 1, Evêché de Vannes, Grandchamp, p. 208 à 223*). Est issue de cette famille Marie Le Gouvello qui épouse en 1655 Joseph du Cosquer, chevalier, Sr de Rosanbo, Conseiller au Parlement de Bretagne.

Ce Joseph du Cosquer appartenait à une famille du Cosquer, ancienne et connue, sans autre nom patronymique, originaire du Cosquer en la paroisse de Plounevez-Moëdec. Elle avait été aux croisades et s'était alliée avec la famille de Tournemine de Barac'h dont elle avait repris les armes en écartelé : « *Aux 1 et 4, d'or au sanglier effrayé de sable (du Cosquer), au 2 et 3, contre-écartelé d'or et d'argent (Tournemine)* ».

La dernière et riche héritière de cette maison était précisément Geneviève-Josèphe du Cosquer, dame de Rosanbo (fille de Joseph, Conseiller au Parlement, et de Marie Le Gouvello) qui avait épousé le 1<sup>er</sup> janvier 1688, messire Louis le Peletier, chevalier, Sr de Villeneuve le Roi et de Montmeillan, qui devint Premier Président du Parlement de Paris en 1707. Il était lui-même fils de Claude Le Peletier (1631-1711), Ministre d'Etat de Louis XIV, successeur de Colbert comme Contrôleur Général des Finances, et appartenait au premier rang de la noblesse de robe parisienne. Le jeune ménage avait l'une des plus importantes fortunes parlementaires de France (*Gauthier Aubert, « le Président de Robien », Presses Universitaires de Rennes, 2001*). Leur descendance subsiste aujourd'hui dans les Le Peletier, marquis de Rosanbo et comte d'Aunay.

On conçoit que les homonymies fortuites et les coïncidences apparentes avec les Pocard aient été troublantes quand on sait que Jean Pocard, Sr du Cosquer, a épousé Louise Pelletier (ou Le Pelletier ou Peletier, l'orthographe était imprécise à l'époque), ou que les Pocard des XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles aient pu peut-être avoir possédé un blason portant un sanglier de sable comme les du Cosquer.

Or, il y a une différence considérable entre les Le Pelletier parisiens et les Le Pelletier Vannetais. Jean Pocard n'était qu'un notaire seigneurial de Grand-Champ et Louise Le Pelletier était fille et sœur de notaires d'honorable bourgeoisie de Vannes, et leur mariage est daté du 11 juin 1696. Louise ne pouvait en aucun cas être née du mariage de 1688 puisqu'elle n'aurait eu que huit ans lors de son propre mariage. Ajoutons que le Cosquer de Grand-Champ n'est nullement venu par mariage ou descendance des du Cosquer, ni même des Le Gouvello, Srs du Cosquer, puisque, exploitée par les Pocard dès 1669, cette terre a été achetée le 12 juin 1700, par devant Maître Le Blond, notaire à Vannes, au Conseiller au Parlement Joseph Sanguin de Château d'Erech. Selon l'usage des familles nobles et bourgeoises de l'Ancien Régime, ils en prirent le nom « en additionnel » sans que cela leur confère noblesse ou blason.

Enfin, ultime étrange homonymie, un Jean du Cosquer épouse en 1470, Catherine de Kernicher, Kerviler ou Kervilher, dont la famille portait « *d'azur à trois mains dextres d'argent et un pal alésé du mesme en abîme* » et subsistait en 1665. Il s'agit probablement d'un du Cosquer de Combrit (Finistère) dont les armes sont « *d'argent à sept feuilles de houx d'azur 3, 3, et 1* ». Or, Vincent Pocard, qui prit le premier le nom de Kerviler, en 1760, en précise lui-même les circonstances à la date du 2 septembre 1761 :